

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 2 Dhouhajja 1447
19 Mai 2026

N° 58

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1424
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1424
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1427
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1431
Homologation de résolutions	1432
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1432
Avis aux créanciers.....	1438
Convocations	
Sociétés anonymes	1441
Sociétés communautaires.....	1452
Autres sociétés	1453
Divers	
Avis au public.....	1453

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

2026/563

DATE : 11/05/2026

La dénomination sociale de l'entreprise privée : Entreprise communautaire locale ISTIDAMA

Classification de l'entreprise : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00DT

L'adresse enregistrée de la société : Rue du 23 janvier

Objet : Activité de l'entreprise : Valorisation des déchets

La période allouée à l'entreprise : 1 an

Date de dépôt du projet de statuts types : 30/4/2026

Le nombre d'actions nominales qui seront souscrites : 10

Valeur nominale des actions : 500.00DT

Etablissement bancaire (Succursale régionale de l'établissement bancaire) : Banque nationale agricole - T Boulba

Période de souscription ouverte : Du 20/05/2026 au 20/06/2026

Les privilèges attribués conformément au contrat de constitution standard : oui

Accord sur les conditions de participation aux assemblées publiques et d'exercice du droit de vote : oui

Accord sur les conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'épargne : oui

Convocation à l'Assemblée générale constitutive : via la plateforme

Lieu de l'Assemblée générale fondatrice : Selon le texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Noms et prénoms complets :

Wael Al-Badawi : Délégation teboulba, Gouvernorat Monastir, Adresse Rue Mohamed mestiri

Layla Al-Ghali : Délégation teboulba, Gouvernorat Monastir, Adresse Rue omar bayouhd.

2026S00690SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information MEDPACK SA Augmentation du capital de 5 600 000 dinars à 9 500 000 dinars MF : 1247832 H/A/M/000

Dénomination sociale : MEDPACK SA.

Forme Juridique : Société Anonyme.

Montant du Capital : 5600.000 dinars.

Adresse du siège social : ZI Jbel Ouest route de Zaghouan.

Objet social : Packaging et Impression.

Durée : 99 ans.

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : un exemplaire du PV de l'AGE du 27/04/2026 a été déposé le 11/05/2026 au RNE de Zaghouan sous le n°02635196

Le capital social de la société passera de 5 600 000 dinars à 9 500 000 dinars soit une augmentation de 3 900 000 dinars par la souscription de 39 000 actions.

Cette augmentation sera réalisée en numéraire par l'émission de trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100) dinars chacune, à souscrire par versement en espèces.

Les actionnaires disposeront, proportionnellement au montant de leurs actions, d'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les actionnaires disposeront également d'un droit de souscription à titre réductible proportionnellement à leurs droits dans le capital et dans la limite de leurs demandes, pour les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible par les autres actionnaires. Ce droit s'exercera dans le même délai que le droit préférentiel de souscription à titre irréductible.

La souscription sera ouverte à compter de la date de publication de la présente notice au journal officiel de la République Tunisienne. Le délai d'exercice du droit préférentiel de souscription est fixé à quinze (15) jours ouvrables à compter de la dite publication, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit, dans le délai susvisé, les actions pour lesquelles la loi leur donne un droit de préférence, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

Les actions souscrites seront libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) au moins lors de leur souscription, le reste étant libéré sur appel du Conseil d'Administration dans un délai maximum de cinq (5) ans, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les actions nouvelles seront, dès leur création, assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Le montant des souscriptions est à verser au compte courant de la société numéro 08005010081010000680 ouvert chez la BIAT agence MED V - 1002 Tunis. 2026R01529SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Ratification de la cooptation d'un Administrateur

Dépôt des Etats financiers et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

SIRYOS INFORMATION TECHNOLOGY «SIT»

S.A. au capital de 4.700.000 Dinars divisé en 47.000 actions de 100 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0428199E

MF : 0428199E AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0020694443

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2026 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - TUNIS le 14 avril 2026 sous le n°26704623 - Quittance n°M052059, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

De renouveler les mandats d'Administrateurs de :

- Monsieur Kais ZANGAR

- La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

De ratifier la cooptation de Monsieur Mehdi BOUZAÏANE en qualité d'Administrateur

et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports du Commissaire aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ont été déposés au Registre National des Entreprises de TUNIS le 08/05/2026 sous le n°202652024.

2026R01537SANB2

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Dépôt des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

SOCIETE "LA PREFORME"

Société Anonyme

Au capital de 12.200.500 Dinars divisé en 122.005 actions de 100 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0373723B

MF : 0373723BAM000

CNSS : 0024572827

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2026 enregistré à la Recette des Finances à Charguia - TUNIS le 13 avril 2026 sous le n°26704568, Quittance n°M051643, des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises de Tunis le 30 avril 2026 sous le n°202648317.

2026R01538SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Prise d'acte de la démission d'un administrateur

Dépôt des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes de l'exercice 2025

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 dinars chacune Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - KASSERINE

Identifiant unique : 0013938N

M.F. : 0013938N AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0007486982

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances - Avenue Habib Bourguiba - KASSERINE le 23 avril 2026 sous le n°26703370, Quittance n°M03793, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- de nommer le Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'ordre des Experts Comptables, en qualité de Commissaire aux comptes, pour les exercices 2026, 2027 et 2028

- de prendre acte de la démission de Monsieur Guy DE CLERCQ, de sa qualité d'Administrateur, à compter de cette assemblée.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes a été déposé au Registre National des Entreprises de Kasserine le 28 avril 2026 sous le n°202647160.

2026R01539SANB2

Nomination de Commissaire aux Comptes

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 D

Siège social : Immeuble COMAR, av. H.Bourguiba 1001 TUNIS

MF : 0033578 V/A/M/000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Au terme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 07 Mai 2026, sous le n°26802344 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 12 mai 2026, il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer le cabinet «FINOR» en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01556SANB2

Nomination d'un Administrateur

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de D

Siège social : Immeuble COMAR, av. H.Bourguiba 1001 TUNIS

MF : 0033578 V/A/M 000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Au terme du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20

avril 2026, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 07 mai 2026, sous le n°26802344 quittance n°34838 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 12 mai 2026, il appert que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer Messieurs Slaheddine LADJIMI, Younes BOUCHOUCHA, les sociétés AMEN BANK, COMAR (1er, 2ème, 3ème siège) en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01557SANB2

**Nomination d'un Président
Directeur Général**

COMAR INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 150.000 dinars

**Siège Social : Immeuble COMAR,
av. H. Bourguiba -1001 TUNIS**

M.FISC. 433809 R-N/M/000

Au terme du Procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 20 Avril 2026, enregistré à la Recette des Finances, Rue Ghandi, Tunis, le 07 mai 2026, sous le n°26802334 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 07 mai 2026, il a été décidé de nommer Mr. Lotfi BEN HAJ KACEM Président Directeur Général de la société pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01558SANB2

Nomination de Directeur Général

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE
D'ASSURANCES ET DE
REASSURANCES «COMAR»**

**S.A. au capital de 75 000 000 de
dinars**

**En cours d'augmentation à
100 000 000 de dinars**

**Siège Social : Immeuble COMAR,
av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS**

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N°: 00041852-45

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24/04/2026 enregistré à la Recette des Finances, rue Ghandi, Tunis, le 07/05/2026, sous le n°26802343 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 11 mai 2026, il a été décidé de nommer Mr. Lotfi BEN HAJ KACEM, Directeur Général de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01559SANB2

**Nomination de Président du
Conseil d'Administration**

**COMPAGNIE MEDITERRANEENNE
D'ASSURANCES ET DE
REASSURANCES «COMAR»**

**S.A. au capital de 75 000 000 de
dinars**

**En cours d'augmentation à
100 000 000 de dinars**

**Siège Social : Immeuble COMAR,
av. H. Bourguiba - 1001 TUNIS**

M.F : 0000301L/A/M/000

RNE : 0000301L

CNSS N° : 00041852-45

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24/04/2026 enregistré à la Recette des Finances, rue Ghandi, Tunis, le 07/05/2026, sous le n°26802343 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 11 mai 2026, il a été décidé de nommer Mr. Slaheddine LADJIMI Président du Conseil d'Administration de la société pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

2026R01560SANB2

Société de Transport du Sahel

Société anonyme

Au capital de 400.000 Dinars

**Siège Social : Avenue Léopold
Senghor - Sousse**

RC : B187451996

MF : 0004698Q

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société de Transport du Sahel en date du 13 MAI 2026, enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance de Sousse en date du 13 MAI 2026 sous le numéro 26701758 reçu numéro M025040, il a été mis à jour le registre national des entreprises en date du 14 MAI 2026 reçu numéro 2026P44058237 suite à la décision de nomination de Monsieur Mohamed Raouf Dhahri Gestionnaire Mandataire de la Société de Transport du Sahel.

2026S00668SANB2

**SOCIETES A RESPONSABILITE
LIMITEE**

Nomination de liquidateur

SOCIETE BONG AFRICA SARL

**Capital social : 3.220.360,000
dinars**

**Siège social : Rue Ibn Charaf num 3
Tunis**

Identifiant unique : 1620893G

Par procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 19/02/2026 sous le numéro 26500865 quitt n°M010734, et déposé au Registre National des Entreprises le 26/02/2026, il a été décidé la dissolution de la société BONG AFRICA SARL Sarl IU 1620893G et la nomination de Mme Sahar Yousofi, dont le bureau est situé au 11, Rue Belhassen Jrad, Ariana, téléphone 56 746 457, en qualité de liquidateur.

Les créanciers de la société sont invités à présenter leurs justificatifs de créance au bureau du liquidateur dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la présente annonce.

2026401754SRLB2

**STES UNIPERSONNELLES A
RESPONSABILITE LIMITEE**

CLOTURE DE LIQUIDATION

STAQ SUARL En liquidation

Au capital de 2 000 DT

**Siège social : AV. Farhat HACHED,
Ouardanine 5010 Monastir**

M.F : 1698129/Y/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire établi le 31/05/2026 enregistré à la recette des finances d'Elouardanine le 11/05/2026 sous numéro 26800315, dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises, il a été décidé de clôturer la liquidation de la société STAQ SUARL et de donner quitus définitif, entier et sans réserve à Monsieur Majed RJEB suite à l'accomplissement de ses fonctions de liquidateur.

Il a été aussi décidé de radier la société auprès du Registre National des Entreprises.

2026S00678SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Garoui Mohammad en date du 05/06/2025 n°7469 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 10/06/2025 Quittance n°M033977. N°25205272 Mme Amira Rjab demeurant à cité Echabeb Gafsa a cédé le fonds de Commerce, sis à la rue Elyasamine Gafsa connu sous le nom «Gafsa Events», avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Mme Awatef Jobrane.

Toutes les oppositions devraient être adressées à l'adresse du local vendu dans les 20 jours qui suivent la date

de publication de cette annonce au JORT. Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien le 03/04/2026.

2026R01471FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 27-04-2026 enregistré à la recette des finances Taeb Mhiri Nabeul le 28-04-2026 sous le numéro 26202440 quittance n°046978M Mr ZAYETI EZZIDDINE a vendu à Mr KHLIFA SLIM tout le fonds de commerce sis au 73 av Karakaz av Hedi Nouira Nabeul dont l'activité commerciale est cafétéria (RNE V1793641 ancien RC 01740362022A). Cette vente est publiée aux journaux la Presse de Tunisie et Essahafa du 09-05-2026. Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT entre les mains de l'avocate MAHFOUDHI KENZA sise au 27 av Mongi Bali Nabeul.

2026R01526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances hammam echott le 08/05/2026 Reçu N°MO20986 enregistrement N°26200879 Mme monia bent saad ben mokdad ourtatani épouse faouzi massmoudi titulaire de la C.I.N - N°05039232 a vendu à Mr Achraf ben hassen ben Mohamed robaa C.I.N N°06606929 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments Matériels et moraux sis au 22 avenue de la liberté hammam echott qui a pour activité la vente de produits alimentaires générales et produits de nettoyages, les oppositions seront reçues au cabinet de maître taieb gzom avocat à la cour de cassation de Tunis situé au 47 avenue de la République hammam-lif dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, paru au journal le Quotidien du 14/05/2026.

2026R01527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 04/05/2026 enregistré à la recette des finances d'el Mourouj en date du 13/05/2026, N° de quittance M040665 N° d'enregistrement 26202058, Mme Olfa Benmansour a vendu à Mme Hajer Sleimi, La totalité du fonds de commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné vente produits alimentaires, dans le local sis à la Rue Abouelbeba Al Ansari, N°1 Mourouj 3 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 16/05/2026.

2026R01531FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 30 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances Avenue la Gare Tunis le 12/05/2026 Quittance (n°M032274) enregistrement (N° 26202490).

Monsieur Ahmed AL-HAMAMI (C.I.N n°07144649) a vendu la totalité du fonds de commerce En son nom propre et au nom de ses frères en vertu d'une procuration (Sonia, Basma, Yousef, Saif Eddine, Moez, Mohamed Ali, Soumaya et Mourad Fils de feu Habib Hammami) à Société Hamdane FAWEH (S.U.A.R.L) Société à responsabilité limitée RNE, Identifié Unique N° : 1895894/F Son gérant Monsieur Hamdi Ben Nour Eddine Ben IBRAHIM IBRAHIM (C.I.N n°04740912) exploité "Tous Types de Commerce" Et l'exploiteur dans la vente de parfums et de cosmétiques, tant au détail qu'en gros situé au local N°12 Sidi Ghrib, Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Cabinet Maître Sonia Boulaabi Avocate à la cour de Cassation sise 06 Rue Sidi BECHIR, 1er étage -

Immeuble Bank ATB, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 17/05/2026.

2026R01544FCCC2

Contrat de Renonciation

En vertu d'un acte sous seing privé le 30 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances Rue d'Alger - Jendouba le 13/05/2026 (Reçu N°M033193) enregistrement N°26201682 Monsieur Salah Bouslimi (C.I.N n°02480131) Monsieur Magdi Bouslimi le représente en vertu d'une procuration (C.I.N n° 07821841) a renoncera toutes la totalité du fonds de commerce à Société BOUSLIMI SBAS «SARL» Identifiant Unique; 1966187/D sa Gérante Madame Wafaa Al-Hajji (C.I.N n°07885179) situé au local à l'Avenue du Grand Maghreb Jendouba "en face Faculté Jendouba" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de le donneur à son adresse Rue Irak Cité Zeyatine - 8100, Jendouba dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 17/05/2026.

2026R01546FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 27et 29 Avril 2026 et enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 12/05/2026 Quittance (M055079) enregistrement (N°26202753) Monsieur Imed Eddine BELAID (C.I.N n°05282346) a vendu la totalité du fonds de commerce à Société MAD TRADE OFF BORDOR "S.A.R.L" son Gérant Monsieur Yassine IBRAHMI (C.I.N n°09946677). Il est représenté par une procuration. Monsieur Mohamed

NEFZI (C.I.N n°09931345) exploité «Vente de pièces de rechange des Automobiles «RNE Identifiant Unique N° : 1943427 /B Situé au local Numéro 02 Autoroute N°8 Route Bizerte - Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au Cabinet de Maître Mohamed Acil Masmoudi Avocat près la cour de Cassation sise 15 Avenue Slimane Ben Slimane El Manar 02, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 17/05/2026.

2026R01547FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 23/04/2026 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 29/04/2026 sous le numéro M033709 Mme Raja Belhadj Salem titulaire d'une CIN n°06454183 a cédé à Dalanda Ben Rgaya titulaire d'une CIN n°06414841, un fonds de vente de volailles, exploité à Cité Abu Elkacem Echebi kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du cédteur à son utilité Dalanda Ben Rgaya au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk et le Quotidien du 16/05/2026.

2026R01548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 13/05/2026 enregistré à la recette des finances de Mourouj 1 en date du 13/05/2026, N° de quittance M040904 N° d'enregistrement 26202070, Mme Raja Bent Mohamed Najib Mnkbi a vendu à Amir Ben Jamel Ben Bouzid Rahmouni, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments

corporels et incorporels, destiné cafeteria, dans le local sis 22 rez-de-chaussée avenue Tunis Mourouj 1. Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat Akrem Mnakbi à son bureau sis à l'avenue de paris n°35 Tunis. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assahafa et la Presse le 14/05/2026.

2026R01550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé le 01/04/2026 à la municipalité de beni khalled et enregistré à la recette des finances de beni khalled le 01/04/2026 sous le N°M014232 et N° d'enregistrement 26200496 Madame Sabeh Sadaoui, titulaire de la carte d'identité n° 07732502 a vendu à Monsieur Nabil Triki, titulaire de la carte d'identité n° 06562817, la totalité du fonds de commerce concernant un local de restaurant, sis au 42 rue Habib Bourguiba Beni Kalled au prix de 32.000.000 dt payé.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 17/5/2026

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication entre les mains de Mr chedli karami, sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa.

2026R01561FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte de vente rédigé par Maître Rabii Ben Anouar Sebri, avocat, enregistré à la Recette des Finances de Mansoura - Kairouan le 14 mai 2026 sous le reçu n°M045778, Monsieur Sahbi Ben Cherif Bekouch, titulaire de la carte d'identité nationale n°07532017, a cédé à Monsieur Mohamed Amine Ben Abd Jalil Hamdi titulaire de la carte d'identité nationale n°11892135, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans l'activité

d'impression sur tous supports et matériaux, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Rue Ahmed Dhehissi, Kairouan 3100.

L'acte de vente a été établi en date du 14 mai 2026.

Les oppositions seront reçues au cabinet du rédacteur de l'acte, Maître Rabii Ben Anouar Sebri, avocat près la Cour d'Appel, sis au 2ème étage, Immeuble Zguidane, Avenue Soukeina Bent El Houssein, Kairouan, et ce dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien parus le 16/5/2026.

2026S00677FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 09/01/2026 enregistré à la recette des finances gremda EN DATE DU 17/02/2026, sous le numéro 26200546 quittance N°M020216, MR ALAEDDINE KSIBI, a vendu à MR NOUR BESBES la totalité du fonds de commerce de "alimentations générales" ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis à la ROUTE GREMDA KM 5.5 SFAX.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente auprès du vendeur à son domicile route menzel chaker km 2.5 zanka jrida Sfax.

Cet avis a été publié aux quotidiens ESSABEH et le TEMPS du 07/03/2026.

2026X00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr Ben Belgacem Mohamed CIN n°05381543 demeurant cité zitouna im 62 app 6 Sfax a vendu à Mr Rebhi Hamdi cin n°11077516 demeurant rte sidi mansour km 10 à coté de la fac de droit Sfax tout le fonds de commerce d'une buvette nommée «wake up» avec tous ses éléments matériels et moraux sise à rte sidi mansour km 10 à coté de la fac de

droit à Sfax suivant contrat de vente conclu le 11/03/2026 et signé le 12 et le 17/03/2026 et enregistré à la recette des finances rte de Tunis Sfax le 20/04/2026 sous n°26201608 quittance n°MO48064 ; publié au journal «essabeh» le 15/05/2026.

Les oppositions se font pendant 20 jours de la publication au JORT entre les mains de maître Charfi Abdeljélil cin n°01303725 demeurant au 40 av hédi chaker à Sfax.

2026X00743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé en date du 31/03/2026, enregistré à Sfax à la recette des finances diar elwafa à Sfax le 23/04/2026 quittance n°M043608 que Nadia Chtourou ayant CIN 05346615 et demeurant à la route de Tunis km 1.5 Sfax a vendu à Imed Chaker au nom de son fils Oussema Chaker ayant CIN 08879258 demeurant à la route de Tunis km 1.5 Sfax le fonds de commerce ayant pour activité cafeteria sise au rez-de-chaussée de l'immeuble Feyrouz Sfax Eljadida ; les oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion entre les mains de maître Salma Louati avocate sise Imm jawhara étage 2 n°2 beb bhar Sfax.

Cet acte est publié au seing des journaux Echourouk n°12637 et le Quotidien n°7704 du 03/05/2026.

2026X00746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé portant signature légalisée des parties contractantes à la municipalité de Bizerte le 11 Mai 2026 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 12 Mai 2026 selon quittance n° M040084 - numéro d'enregistrement 26203303.

Monsieur Ragheb Kedadi titulaire de la C.I.N n°08935273 a cédé à Monsieur Ridha Khachnaoui titulaire

de la CIN n°06039234 tel que représenté par son mandataire, Madame Najoua Bouazizi titulaire de la CIN n°08398537 la totalité du fonds de commerce comportant l'ensemble de ses éléments matériels et moraux provenant de l'exploitation du local sis à Jarzouna - Route Menzel Abderrahman Bizerte et destiné pour la vente des produits divers.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux 20 jours à partir de la date de la publication au JORT entre les mains du rédacteur de ce contrat, Me. Béchir ABASSI, avocat siégeant à la Rue Cheikh Driss - Impasse Sidi Jalloul - Bizerte.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Le Quotidien» et «El Chorouk» du 14 Mai 2026.

2026401750FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de DONATION de FC enregistré à la recette des finances rue jazira Tunis le 13/05/2026 enregistrement N°M030250 Leila Arfaoui a donné à Allala cherif la totalité de F.C situé à la rue du Maghreb et rue d'Algérie n°15 Tunis exploité pour tous les types de commerce la DONATION comprend tous ses éléments corporels et incorporels, toutes les oppositions seront acceptées chez Maître AYARI Nouredine 18 rue d'Algérie Tunis.

Cette annonce a été publiée le 15/05/2026 aux journaux Echourouk P 14 et le Quotidien P 14.

2026401758FCCC2

Avis

Par acte SSP en date du 28 avril 2026 enregistré à la recette des finances de La Marsa le 29/04/2026 sous le n°26202781, Mme Farah Bent Khemaies Ben Hamida HMAIED a vendu à Mr Sameh Ben Salaheddine Ben Slimen KAROUI le fonds de commerce sis au 155, Rue Hedi Chakeur, 2076 La Marsa, Tunis, avec tous ses éléments corporels et

incorporels et exploité dans la coiffure, l'esthétique, la vente et la location de robe de mariage, au prix de dix sept mille dinars et toute opposition doit être effectuée entre les mains de Maître Sami SLIM, Avocat auprès de la cassation, à son cabinet sis au 51, avenue des martyrs 8090 Kelibia sous peine de nullité dans les vingt jours qui suivent la publication de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au n°29999 du journal en langue française LA PRESSE le jeudi 14 Mai 2026 et au n°11497 du journal en langue arabe ESSAHAFa le jeudi 14 Mai 2026.

2026401763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente du 06/04/2026, signé le 06/04/2026, enregistré à la Recette des Finances de Fouchena le 15/04/2026 sous le n°26201656, quittance n°M042114, La société COMPTOIR HASSAN LAMTI SARL, société inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1698235Z, ayant son siège social sis au 02 Avenue des Martyrs, Centre Lamti, 2074 El Mourouj, représentée par son gérant Monsieur Hassan LAMTI, a vendu à La société SOGEMACO SARL, société inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0028910C, ayant son siège social sis au 02 Avenue des Martyrs, Centre Lamti, 2074 El Mourouj, représentée par son gérant Monsieur Hassan LAMTI, un fonds de commerce sis à Nassen, exploité sur une partie du titre foncier n°12897 Ben Arous, comprenant tous les éléments corporels et incorporels qui lui appartient, au prix total de cent quatre-vingt-quinze mille (195 000) dinars.

Les oppositions, seront reçues au siège social de l'acquéreur, sis au 02 Avenue des Martyrs, Centre Lamti, 2074 El Mourouj, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux deux journaux «CHOUROUK et le QUOTIDIEN» du 09/05/2026.

2026401772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 04/05/2026 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 11/05/2026 sous n°26201708 reçu n°M058546 Jldi Ben Jilani Karim, a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce qui a pour activité restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité Route Kourniche Zarzis à Ali Ben Mohamed Maazoune.

Les oppositions doivent se faire devant l'acheteur sis à la route Kazinou Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication du présent avis au JORT.

La présente annonce a également été publiée dans deux journaux Sahafa et la Presse le 13/05/2026.

2026401774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP de Me ADNEN OUERTANI (Avocat), enreg. Raoued le 23/02/2026 (N°26200930, quit. n°M025829), M. RABEH BJAOUI (Cité Chaker Raoued, MF : 1682103/F) a vendu à STE ILUONO PIANO COMPANY (9 Rue Dashra Cité Chaker Raoued, MF : 1941549/C) le fonds de commerce «Fast-food» sis à l'Av 14 janvier Cité Chaker Raoued. Les Oppositions doivent être déposées sous 20 jours de la publication au JORT à l'adresse élue.

2026401778FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 16/04/2026 enregistré à la recette des finances de NABEUL le 04/05/2026 sous le n°26302552 reçu n°M048981 Mr SAMI GANNAR, RNE 0450611 CIN 05090699 demeurant à rue

Mohamed Ben Arbia Nabeul a loué l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au Petit Colisée n°61 à l'Avenue HABIB BOURGUIBA Nabeul local n°7 dans la vente du prêt à porter pour la durée de 2 ans renouvelables du 01/05/2026 jusqu'à fin avril 2028 à Mr SEIFEDDINE ROUGUI C.I.N 09805466 RNE 1793092M domicilié à rue Abdelsalem el Bahi Nabeul.

Un extrait a été publié aux journaux quotidiens "LA PRESSE et ELSAHAFa" du 09/05/2026.

2026R01525FCCC3

Reconduction de gérance libre

Suite à l'accord conclu entre Mme Latifa Jouini, veuve Abdeljalil Ben Younes, et M.Kais Laabidi, la gérance libre objet de l'acte sous seing privé enregistré à La Goulette le 01/11/2018, récépissé n°108655, numéro d'enregistrement 18306559, et portant sur le fonds de commerce de vente de légumes et fruits, dépendant de la villa sise à la rue Abou Bakr Seddik, perpendiculaire à l'avenue Khaled Ibn ElWalid - l'Aouina, ouvrant sur la droite de l'entrant à la villa du côté de la rue Al Mouthabara, cité El Wahat - l'Aouina, est reconduite pour une durée d'une année, du 01/04/2026 au 31/03/2027.

Pendant cette période, le locataire gérant reste seul responsable de toutes les charges, dettes et autres obligations découlant de son exploitation dudit fonds de commerce, et les clients, commerçants, fournisseurs, administrations, établissements et autres doivent traiter avec lui sur cette base a été publié

Le présent avis a été également publié dans le quotidien "Echourouk" du jeudi 14 Mai 2026.

2026R01540FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 07 mai 2026, enregistré à la recette des

finances Av de la Paix Grombalia le 07/05/2026, (N° de Quittance M050542, N° d'Enregistrement 26302237) la STE EYA PLUS SARL, MF 1280118D, siège social au 133 bis et 135 Avenue de la République Hammam-Lif Ben Arous a loué en gérance libre tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité Salten RN n°1 K24 Grombalia à usage de vente en gros papeterie et librairie et produits divers à La STE NOUVELAIR DISTRIBUTION (MF n°1983204J).

2026R01551FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce en Gérance Libre

Aux termes d'un acte sous seing privé légalisé en date du 20 Avril 2026 et enregistré auprès de la Recette des Finances de La Goulette, le 12 Mai 2026 sous le reçu n°M053154 et l'enregistrement n°26303882,

La Société Friperie Jasmin, représentée par son représentant légal, immatriculée sous l'identifiant unique n°1799712 T, dont le siège social est situé à l'Avenue Khaled Ibn Walid, l'Aouina, Aïn Zaghouan, Tunis, a donné en location à M. FAYCEL BEN RHOUMA, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N°05452810, une partie du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Khaled Ibn Walid, l'Aouina, Aïn Zaghouan, Tunis, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales.

Le présent avis a été publié dans le journal Alchourouk en date du 14/05/2026.

2026R01554FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce en Gérance Libre

Aux termes d'un acte sous seing privé légalisé en date du 20 Avril 2026 et enregistré auprès de la Recette des Finances de La Goulette, le 12 Mai 2026 sous le reçu n°M053178 et l'enregistrement n°26303883.

La Société Friperie Jasmin, représentée par son représentant légal, immatriculée sous l'identifiant unique n° 1799712 T, dont le siège social est situé à l'Avenue Khaled Ibn Walid, l'Aouina, Aïn Zaghouan, Tunis, a donné en location à Madame HANEN MOHSNI, titulaire de la Carte d'Identité Nationale N°05453743, une partie du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'Avenue Khaled Ibn Walid, l'Aouina, Aïn Zaghouan, Tunis, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales.

Le présent avis a été publié dans le journal Alchourouk en date du 14/05/2026.

2026R01555FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant AS.S.P daté du 26/07/2025 enregistré à la recette des finances de KSARHLAL le 8/5/2026 sous n°26300886 Reçu n°M033250.

Mr Jamel BEN BRAHIM a totalement loué à Mr khilil Ben Mohamed BEN KHLIFA la totalité du fonds de commerce destiné au commerce de textile et de mercerie sis à la Rue Palestine n°16 KSARHLAL. Les oppositions des créanciers supposés seront acceptées dans les vingt jours qui suivent l'insertion de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du fonds.

Cette même annonce a été publiée au journal «ACHOUROUK» du 15/05/2026.

2026S00674FCCC3

Contrat de location-gérance

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Lassaad FOURATI enregistré à la recette des finances diar el wafa SFAX le 14/04/2026, quittance n°M040080 enregistrement N°26301530, madame Ahlem ZOUGHUI, rne n°1837670 R, a loué à Mr Mamoud SNENA la totalité du fonds de commerce destiné pour l'exploitation d'un café, exploité au local sis à l'avenue des martyrs, immeuble chérif Sfax.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne, s'adresser à madame Hhlem ZOUGHUI à la route de Tunis Km.2, rue n°3097, n°28 SFAX.

Cet avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 14/05/2026.

2026X00744FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte légalisé, le 30/04/2026, enregistré à la recette des finances el marsa le 05/05/2026, quittance N°M062883, enregistrement n°26302936, monsieur nejjemeddine ben habib ben ahmed ben hamida, titulaire de la CIN N°00117922 a loué à la société ovuméra frais société à responsabilité limitée, identifiant unique, 1982787R, représentée par son gérant, abdessalem mouafek, titulaire de la CIN N°04606114, tous le fonds de commerce à titre gérance libre destiné à l'exercice vente en gros œufs, sis au 05 rue okba ibn nafaâ sidi daoued el marsa tunis. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/05/2026.

2026401768FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement

En vertu de la décision de Monsieur le Gouverneur de Béja, émise en date du 12/03/2026 sous le n°322, il a été décidé la constitution du Groupement de développement dans le secteur de l'Agriculture et de la pêche maritime «Ennour» :

Nom : Groupement de développement dans le secteur de l'Agriculture et de la pêche maritime «Ennour»

Siège : Oued El Kram Bouhzam Béja Nord

Objectifs : fournir l'eau potable.

Membres :

- Président: Nour Eddine El Ayari

- Membre: Ezzedine El Ayari

- Membre: Mohamed Ali Nasri

- Membre: Ibrahim Moussa

- Membre: Hassan El Mokrani

- Trésorier: Mohamed El Omrani.

2026R01532APSF1

Constitution de syndicat

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale des propriétaires de la résidence Khadija sise à Mrezgua Hammamet, daté le 18/06/2025 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 17/09/2025 Quittance n°M132183.

Ont été nommés :

Président : Mme Machouch Imene

Trésorier : Mr Med Chekib Zahani

Secrétaire générale : Mme Nadia Kachouri

Membre : Mme Amal Habibi.

2026R01543APSF1

CONSTITUTION DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE «AXIM 1» LA SOUKRA

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive tenue le 7 Février 2026 à Chotrana 1, La Soukra, en présence du quorum des copropriétaires, et enregistré à la recette des finances de l'Ariana sous le numéro 26703608, quittance n°50879 du 05/05/2026, il a été constitué le Syndicat des Copropriétaires de la résidence dénommée «AXIM 1», sise à l'Avenue Jaoudet El Hayat, lotissement Megara, Chotrana 1 la Soukra.

Les membres :

Président : Riadh Chaieb

Trésorier : Makrem Bouabid

Vice-présidente : Hajer Bahrouni.

Membre : Riadh Salah Chaouachi.

Ce bureau a été approuvé par la décision de la municipalité de la Soukra n°1837 en date du 14 Avril 2026.

2026R01549APSF1

Procès-verbal Constitutif

Syndicat des propriétaires

S'est réunie l'assemblée constitutive des propriétaires de la résidence MONCEF NAOUAR Sousse Corniche le 31/05/2025

Les participants ont élu à l'unanimité Madame Sameh Jerbi présidente du syndicat des propriétaires de la résidence MONCEF NAOUAR pour un an à compter de la date de levée de cette assemblée.

Après exposé de la liste des candidats à l'instance adjointe de la présidente du syndicat et après vote des participants, l'instance sera composée des 3 propriétaires qui sont :

Madame Ibtissem Chebil : Responsable Trésorière

Monsieur Kamel Bel Hej Mahmoud : Secrétaire Général

Monsieur Chiheb Sghaier : Secrétaire Général Adjoint

Enregistré à la recette des finances de SOUSSE

Numéro de quittance M036108 et Numéro d'enregistrement 25702730.

2026S00673APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Le Syndicat des copropriétaires de la Résidence El Hamd 1, rue Mohamed el karoui Sousse, informe que lors de l'Assemblée Générale tenue le 14 février 2026, il a été procédé au renouvellement de l'élection des membres du bureau directeur du syndicat pour une durée de trois ans, comme suit :

Monsieur Tahar Lajmi : Président du syndicat

Monsieur Hichem Jouini : Trésorier

Et en qualité de membres : Chiheb Ben Amer, Lasaad Lakhal, Fayçal Tkia, Anouar Bechir, Sihem Smida, Souha Brahèm et Sana ghaleb.

2026S00672APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE JUDICIAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

D'UN IMMEUBLE IMMATRICULE

ETUDE MAITRE GZOM TAIEB

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

47 AVENUE DE LA REPUBLIQUE HAMMAM-LIF

TEL : 98329955-71294132

MF : 434048/C

UN IMMEUBLE IMMATRICULE SERA MIS EN VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES COMME SUIVIT :

DATE ET LIEU DE LA MISE EN VENTE : Jeudi 25/06/2026 à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de ben arous.

DEMANDEUR POURSUIVANT: Mr Moncef Chéhibi son adresse au cabinet de son avocat MAITRE GZOM TAIEB 47 AVENUE DE LA REPUBLIQUE HAMMAM-LIF

POURSUITE CONTRE : 1- Mr Le Représentant Légale de La Municipalité Ezzahara son adresse La Municipalité Ezzahara Ben Arous.

2- Le trésorier Générale de Tunisie son adresse La trésorerie Générale de Tunisie.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE GZOM TAIEB AVOCAT A LA COUR DE CASSATION DE TUNIS

ADRESSE DU CABINET : 47 AVENUE DE LA REPUBLIQUE HAMMAM-LIF.

IMMEUBLE OBJET DE LA MISE EN VENTE : immeuble au rez-de-chaussée

- Lieu de l'immeuble, propriété dite Charles Billar objet du titre foncier N° 24680 Ben Arous situé au N°23 Avenue Habib Bourguiba Ezzahara Ben Arous.

- Superficie de l'immeuble, 03 ares 41 centiares (341m²) en copropriété et dans l'indivision

- Constructions et Equipements : rez-de-chaussée de 160 m² couverts ancien café sans activités.

MISE A PRIX : Quatre cent quatre vingt quinze mille huit cent trente quatre dinars (495.834.000) sans les frais de poursuites

- Pour consulter le cahiers des charges objet de la vente veuillez contacter la chambre des criées du tribunal de première instance de ben arous ou en contactant l'avocat poursuivant 47 AVENUE DE LA REPUBLIQUE HAMMAM-LIF

- La visite des lieux se fera tous les jours ouvrables de la semaine en contactant l'avocat poursuivant.

2026R01309VEPA1

Vente aux enchères publiques

PARTIE POURSUIVANTE : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n°00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

PARTIE SAISIE : Mm Raja Riahi, secrétaire dans une société, résidente à Zahrouni 5 rue 4666 (rue al safina actuellement) titulaire de CIN n°04722042

L'AVOCAT POURSUIVANT: Maître NAJLA JAZI Avocate à la cour de cassation, demeurante au REZIG CENTRE BLOC D APPARTEMENT 5 SIDI REZIG Matricule Fiscal 0849122/Y.

PROPRIETE SAISIE : Il s'agit d'un terrain rectangulaire objet du titre foncier n°568464 Nabeul dénommé «Manzel Raha» sis à Soliman chott d'une superficie de 397 m² sur lequel est bâti une villa moderne qui se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages, il y a deux portes d'entrée l'une pour les résidents l'autre pour les voitures il y a aussi des escaliers pour accéder aux étages, il y a aussi un garage pour les voitures et un débarras le rez-de-chaussée est d'une superficie de 130 m m il se compose d'un salon, un séjour et deux chambres à coucher, d'une cuisine, une salle de bain et une autre chambre à coucher, une terrasse d'une superficie de 10 m², le rez-de-chaussée se compose aussi d'un studio d'une superficie de 31 m² qui contient un séjour, des chambres, une petite cuisine et une toilette, il y a aussi un abri pour la chaudière, une toilette d'une superficie de 7m², toutes les allées entourant la villa sont revêtues de parterre et il y a aussi jardin aménagé. Le 1er étage est d'une superficie de 130 mm accessible par des escaliers en marbre d'une superficie de 11 m² il y a une terrasse d'une superficie de 10 m² l'étage contient un salon ; un séjour, deux chambres à coucher, une cuisine inachevée, une toilette inachevée, une chambre avec une salle d'eau inachevée. La villa se compose aussi d'un deuxième étage d'une superficie de 60 m² qui contient un salon, une chambre, une cuisine ; et une toilette, il y a aussi une partie non couverte d'une superficie de 80 m², le sol de tous les étages est revêtu de carrelage luxueux, les toits sont en faux plafonds, les portes sont en bois noble, les fenêtres en aluminium avec du fer forgé toute la villa est équipée par un chauffage central et une climatisation générale.

L'immeuble est délimité du nord par un immeuble RDC du sud par une route publique de l'est par un immeuble R1 et de l'ouest par un immeuble RDC.

MISE A PRIX : (741.240, 000d) frais et honoraires d'avocat en sus.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : la vente de la propriété aura lieu le lundi 15/06/2026 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2026R01541VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après FOLLE ENCHERE

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 BIS RUE ABDERRAHMEN IBN AOUF MENZAH 5 - ARIANA

TEL : 98-314-410

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE à Tunis sous le n°1237 A, Représentée par son P.D.G, Siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

2) La Débiteurs

M.MOHAMED BEN MOHAMED BEN EZEDINE PDG CIN n°08319425 demeurant 23 RUE OMAR EL MOKHTAR et allée ariana n°38 menzah 1 TUNIS

3) AMIRA BEN MOHAMED BEN EZEDINE CIN 08310968 demeurante allée ariana n°38 menzah 1 TUNIS

4) Nour Islam BEN EZEDINE CIN 8714327 demeurante résidence PANORAMA app 42 B jardins de carthage et allée ariana n°38 menzah 1 TUNIS

5) La folle enchère : MME HEDIA NOUR CIN 06269383 demeurante rue salah BEN YOUSSEF HAMMAMET GOUVERNORAT de NABEUL

6) Avocat Poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000

7) L'immeuble mis en vente :

Une villa de maître située à el manar 1 TUNIS Objet du TF N 100102 TUNIS se compose d'un rdc avec 1 salon et une chambre cuisine le 1er étage se compose de la chambre des parents et une douche cuisine avec toutes les commodités au jardin se trouve un studio de 90m² et un autre de 23 m² avec chambre cuisine salle d'eau la superficie totale du TERRAIN est de 726 m² dont 488 m² la surface de l'Immeuble.

Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 1.747.700,000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

8) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de TUNIS 1 le MARDI 16 JUIN 2026 (16-6-2026) à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

POUR LES ETRANGERS L'ACCORD du GOUVERNEUR de la REGION est OBLIGATOIRE.

2026R01553VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 24/06/2026 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir.

MF : 646195 Q PM 000

Le poursuivant : Société Moez Bouraoui Turki BMT, ayant pour domicile élu cabinet Maître Ahmed Laouiti ; place leader, cité trabelsia Monastir.

Contre : Société Meriem de commerce S A R L, ayant son siège social au Boulevard de l'environnement Bkalta, Gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé "Qan", objet du titre foncier 30032 Monastir, et correspondant à la parcelle n° 01 du plan de lotissement, est classé comme terrain agricole. Il s'agit d'un terrain constructible situé dans la délégation de Bekalta, gouvernorat de Monastir, d'une superficie de 36 ares et 68 centiares. Ce terrain est indivis; ses limites sont établies et délimitées par un figuier de Barbarie à l'ouest et par un chemin de terre naturel sur les autres côtés. Il est proche des zones urbaines où sont disponibles les services essentiels tels que l'eau et l'électricité. Il est inclus dans le plan d'urbanisme de la municipalité de Bekalta et donne sur un chemin de terre directement relié à la route principale reliant Bekalta à Mahdia. Il compte neuf oliviers.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 550.200.000 DT outre les frais de poursuite.

Les charges :

Une hypothèque volontaire à hauteur de 256.000.000 inscrite le 19-09-2018 (Vol 1/18 N°4964/1) au profit de la B T.

Une hypothèque volontaire à hauteur de 250.000.000 inscrite le 09-09-2020 (Vol 2/20 N°3128/1) au profit de Station et compagnie des eaux minérales (SOSTEM).

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S00665VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

APRES REDUCTION DE LA MISE A PRIX DE 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques

des immeubles ci-dessous mentionnés le mercredi 10/6/2026 à l'audience des criées du tribunal de première instance de Monastir à 9H et les heures qui suivent du matin dans son prétoire habituel.

La Partie saisissante :

- Monsieur Zouhair Ben Mahmoud Layouni, titulaire de la CIN n°04165944 demeurant 215, Cité Riath, Eddiss, Monastir.

La partie saisie :

- Mr Alia Ben Abdelfateh elbriki, titulaire de la CIN n°0675420, demeurant Rue Hanabal, Zarmdine, Monastir.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Mahbouba Ben Aissa, avocate à la cour de cassation, 3 Rue de combattant, cité trabelsia, Monastir, M.F : 1236028/B

IMMEUBLES MIS EN ADJUDICATION :

*lot n°1 : la totalité des parts indivises relative à un bien immobilier non immatriculé consistant en une maison d'habitation située à la rue Hanabal secteur, délégation Zarmdine, gouvernorat de Monastir.

Il est composé de :*Rez-de-chaussée d'une superficie de 292 m² comprenant un salon, une cuisine, une salle de bain, deux chambres et balcon un étage supérieur de même superficie que le rez-de-chaussée comprenant un appartement composé d'un hall, d'un salon d'une cuisine, de deux chambres et d'un balcon * le toit de l'étage supérieur comprenant un appartement en cours d'achèvement d'une superficie de 160 m².

La maison est limitée : Au Sud par : Adel briki / A l'Est par route /Au Nord par Taher briki à l'Ouest par Elsawi thabet.

*lot n°2 : la totalité des parts indivises sur 329.291 l'ensemble de 1129 parts du bien immobilier immatriculé, objet du titre foncier n°47337 Monastir nommé «wad Elmite» composé de parcelle n°13. Consistant en terre d'usage agriculture de forme irrégulière; polygonale avec plusieurs

angles dont les limites sont rectilignes avec quelques déviations. Elle est plantée de 7 oliviers et dont la superficie totale est de 1129m², sise à secteur Zarmdine sud; délégation Zarmdine gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits auprès de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date du 16/9/2024 ; dépôt Monastir ; volume 24/02 n°2/5104.

*lot n°3 : la totalité des parts indivises sur 3386.541 l'ensemble de 11611 parts du bien immobilier immatriculé objet du titre foncier n°71409 Monastir, nommé «HINCHIR EL KANSIA» composé de parcelle n°19 consistant en terre d'usage agriculture de forme irrégulière; polygonale avec plusieurs angles dont les limites sont rectilignes avec quelques déviations. Elle est plantée de 45 oliviers et comporte également des arbres d'amandier et de figuier. Sa superficie totale de 11611m², sise au secteur Zarmdine nordique; délégation Zarmdine gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits auprès de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date du 16/9/2024, dépôt Monastir, volume 24/02 n°2/5107.

*lot n°4 : la totalité des parts indivises sur 1712.375 l'ensemble de 5871 parts du bien immobilier immatriculé objet du titre foncier n°71349 Monastir, nommé «HINCHIR EL KANSIA» composé de parcelle n°15. Consistant en terre d'usage agriculture de forme quasi rectangulaire avec des limites généralement droites mais présentant quelques déviations. Elle est plantée de 33 oliviers et comporte également des arbres d'amandier. Sa superficie totale de 5871 m², sise au secteur Zarmdine nordique, délégation Zarmdine, gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits au prés de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date du 16/9/2024; dépôt Monastir; volume 24/02 n°2/5106.

*lot n°5 : la totalité des parts indivises sur 524.416 l'ensemble de 1798 parts du bien immobilier immatriculé objet du titre foncier n°59951 Monastir nommé «AIN BEN JANET» composé de parcelle n°345, consistant en une terre d'usage agriculture de forme irrégulière; polygonale avec plusieurs angles dont les limites sont rectilignes avec quelques déviations. Le terrain est en pente, Elle est plantée de 12 oliviers. Sa superficie totale de 1798 m², sise à secteur Zarmdine sud; délégation Zarmdine ; gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits auprès de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date cru 16/9/2024 ; dépôt Monastir; volume 24/02 n°2/5105.

MISE A PRIX :

La valeur totale des lots mis en vente est devenue après réduction de 40 % : 132.659.226 d détaillés ci-dessous :

*lot n°1 : Le prix d'ouverture est devenu après réduction de 40% 70.384.800 d.

*Lot n°2 : Le prix d'ouverture est devenu après réduction de 40 % 4.939.365 d

*Lot n°3 : Le prix d'ouverture est devenu après réduction de 40% 36.574.643 d

*Lot n°4 : Le prix d'ouverture est devenu après réduction de 40% 15.411.375 d

*Lot n°5 : Le prix d'ouverture est devenu après réduction de 40% 5.349.043 d.

Outre les frais de la 1ère adjudication fixé à 13.001.066d plus les frais de l'adjudication de 10/6/2026 qui seront déterminés ultérieurement par le tribunal.

VISITE DES IMMEUBLES :

Chaque jour de 10 h à 17 h et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

PARTICIPATION AUX ENCHERES :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S00666VEPA1

Vente immobilière avec déduction de 40%

Maître Abdel Karim May, l'avocat, dont le cabinet est situé à la Rue Mohamed Al-Heliwi n°6, Kairouan, annonce qu'à la demande de la Société «Attamir» des Matériaux Bois et Fer au nom de son représentant légal, matricule N°B1125591997, dont le siège social Rue Al-Nahhasin, Kairouan, qu'il a été décidé de vendre la propriété, objet du titre foncier n°51348 / Kairouan, dit «Rashad» situé à Dar Al-Aman, délégation du Nord Kairouan, gouvernorat de Kairouan. La propriété de débiteur Lazhar Al-Hamadi, qui habite rue Tohami, Negra Kairouan. Elle se compose d'une superficie au rez-de-chaussée de 461 m², avec une véranda avant, une petite cuisine, un, abri voiture, un premier et un deuxième salon, et un étage supérieur d'une superficie de 228 m² avec un espace supervisé par une première salle. Et une deuxième salle, et une troisième salle, le prix d'ouverture était fixée après déduction de 40 % (370.560.000), la vente aura lieu le lundi 08/06/2026 à neuf heures du matin et les suivantes à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Kairouan.

Toutes visites sera effectuée chaque jours et pour plus d'information et de renseignement contactez Maître May abdelkarim Avocat, il n'est pas possible de participer aux enchères est réservé à ceux qui ont obtenu un tiers du prix d'ouverture par l'intermédiaire d'un avocat.

2026S00675VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Saisie immobilière)

Partie poursuivante : Société Mutuelle de base des services agricoles «ENNEJMA» ; identifiant unique N°0455962V, siège social croisement rue chypre Sahloul Sousse en la personne de son représentant légal le président du conseil d'administration RAMZI GLOULOU Titulaire de la carte d'identité nationale N°02552444.

Partie poursuivie : Rachid ben Khalifa Baccouche domicilié moureddine 213 M'saken Agriculteur.

Avocat chargé des poursuites : Maître BEN ABDALLAH CHOKRI avocat à la cour de cassation demeurant à la rue sœur Joséphine Trocadéro 4000 Sousse, MF : 964645/S.

Propriété à vendre : Le terrain est le suivant :

La totalité du terrain objet du titre foncier N°32803 Sousse d'une superficie globale 57650 m² à vocation agricole d'une valeur de 329.700 mille dinars.

La propriété du titre sus mentionné revenant par l'achat au débiteur et objet de l'acte sous seing privé qui date du 21/03/2015.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières près du Tribunal de Première Instance de Sousse le Lundi vingt-deux juin deux mille vingt-six (22/06/2026), à partir de 9 H et suivantes du matin.

Mise à prix : trois cent vingt-neuf mille sept cent dinars (329.700) d'après l'estimation faite par l'expert judiciaire M. Hechmi Maalel nommé par l'ordonnance sur requête de M. le Président du tribunal de première instance de Sousse N°30225 du 08/04/2026 frais en sus.

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif.

Pour plus amples de renseignements contacter la greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignés le tiers (1/3) de la totalité de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations légales.

2026S00679VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Sabeur Mhiri, gérant de société CIN 07036027 domicile élu chez Maître Adel Atitallah rue salem harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Ali Gharsseleoui CIN 05326468 domicile élu route el Ain km 11 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Une parcelle de terrain situé au nord ouest d'un ensemble de parcelles clôturées et ayant une entrée commune d'une contenance de 1962 m² mesurée du côté nord et vers l'ouest 49.01 mètres puis vers le sud 40.60 mètres puis vers l'est 44.07 mètres puis la ligne dévie entre l'est et le nord en format d'un angle 6.59 mètres puis ligne droite vers le nord 36.13 mètres son entrée du côté sud en parterre à droite un jardin et à gauche une villa d'une superficie couverte de 420 m² composée d'un hall puis salon un séjour une salle de bain un dressing 3 chambres à coucher et une autre salle de bain et il existe du côté ouest un barbecue.

L'immeuble sis à la route manzel chaker km 11 connu par Maatallah Sfax sud délimité du côté sud par une entrée du côté est une impasse du côté nord mizouri et du côté ouest ines kobbi.

L'immeuble est loué à la société Roussoum Immobilière en vertu d'un contrat enregistré à la recette des

finances à l'ain Sfax le 18/10/2019 pour une période de 10 ans renouvelables à partir du 01/09/2019 moyennant un loyer annuel de 5000 dinars.

Mise à prix : (349.188.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : Mercredi le 17/06/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00747VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°B0751191, ayant son siège social à 10 rue Pierre Du Coubertin, 1er étage Tunis.

Débiteur saisi : Mohamed Nadhir Ben Abdennasser Mousa, «Agent de gare» titulaire de la CIN n°08867666, demeurant à route Elmatar km 3.5 cité Elbahri 3, rue 901, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de la part indivise qui est un quart de la totalité d'un terrain nu rectangulaire à usage d'habitation sis à la route Sidi

Mansour km 14 station de radio Sfax, clôturé du côté Est par une clôture de 3.2 m d'hauteur, de l'ouest par une clôture de 40 cm et sans clôture du côté nord et souterrain. Sa superficie est de 504 m², 28m du côté nord - souterrain et de 18m du côté Est-Ouest, à 180m de la route principale. Le bien est borné au sud par route Hagouna ou l'éclairage publics et le réseau d'assainissement sont absents, par l'est Rakia Guirat et par l'ouest Mohamed et Mostafa Hacheni, Au côté opposé de la route Hagouna Docteur Fawzi Bouzid et Docteur Mseddi (Centre médicale Ibn Nafis). Le bien dépend de la municipalité de Sfax et il est à environ 70 m de la plage. Une ligne électrique à moyenne tension (30 kilo volt) non isolé traverse la propriété du côté Ouest à son côté Est et qui représente un danger, une autre ligne électrique à basse tension qui traverse légèrement le Bien isolé et ne présente pas de danger pour réaliser des travaux de construction.

Mise à prix après déduction de 40 % : La valeur de la part du débiteur saisi est de Sept mille cinq cent soixante dinars (7.560,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, Lundi 08 Juin 2026 (08/06/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage n°5 Sfax et ce aux mêmes horaires.

2026X00748VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis 71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : La société Transport Urbain (TUS) STE Anonyme Identifiant 0842689 E dont le siège social zone industrielle EL M'Ghira 1 Fouchana Ben Arous et rue el mourouj zone industrielle EL M'Ghira 2 fouchana Ben Arous en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis M.F 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit d'un bien immobilier immatriculé objet du titre foncier n°72336 Ben Arous dénommé «Dépôt des autobus», situé à la rue El Mourouj, zone industrielle El Mghira 1, Fouchana, gouvernorat de Ben Arous, d'une superficie totale de 4744 m², exploité comme dépôt d'entretien et de réparation des autobus relevant de la Société du Transport Urbain et Régional. Le bien est clôturé par un mur de 2,5 mètres d'hauteur avec portail principal en fer forgé et comprend des bureaux administratifs et de gardiennage, des sanitaires, une vaste cour destinée au stationnement des autobus d'environ 3924 m², deux hangars de maintenance et réparation d'environ 440,16 m², un hangar de lavage et graissage d'environ 110,50 m², des locaux de stockage de moteurs et pièces de rechange, des locaux pour les ouvriers ainsi qu'un bâtiment administratif à deux niveaux comprenant bureaux, salle d'accueil, infirmerie et dépendances, pour une superficie totale d'environ 200 m².

Mise à prix : La mise à prix est de 3.272.102.272 Dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi le 25/06/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2026401706VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis 71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : la société commerciale méditerranéenne et agricole (COMAGRI) SARL Identifiant 1227090G dont le siège social Mornag route de tunis bouficha Km 1 en sa qualité de débiteur

Amor Ben Saad El Ayeb ; CIN 05036866, demeurant à ben arous route de mornag Km 1 et Km 1 route de Tunis bouficha mornag en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis M.F 114576/5

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit de quotes-parts immobilières indivises représentant 1000/19490èmes du titre foncier n°52816 Ben Arous dénommé «Bir Boutorfa 1», d'une superficie de 1000 m², situées à Mornag, gouvernorat de Ben Arous, en bordure de la route Tunis-Mornag. Le bien, matériellement individualisé et clôturé, comprend un bâtiment principal composé de deux salles d'exposition et de vente d'environ 230 m², d'un dépôt d'environ 300 m² et de deux étages à usage de bureaux avec sanitaires et kitchenette d'environ

220 m² chacun, ainsi qu'une loge de gardien, une tour de surveillance et un bâtiment annexe à deux niveaux comprenant un espace sanitaire et un logement de fonction.

Mise à prix : La mise à prix est 1.550.000.000, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : Jeudi le 25/06/2026 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2026401707VEPA1

Vente aux enchères publiques

CABINET DE MAITRE IMED HACHICHA

Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichamedavocat@gmail.com

MF : 000P A509587N

Le Poursuivant : AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal l'emprunteur :

Ali ben Mohamed Sahnoun directeur dans une société titulaire de cin n° 01016688 demeurant à la cité l'AFH 1 rue Ismailia.

Caution solidaire et hypothécaire de l'emprunteur : Raouia Bent Rhaem kallel cin n°01344125 demeurant au lotissement Omar khayem Mrezga Hammamet Nabeul.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du TF n°637642 Nabeul dénommé TIBA 79 d'une superficie de 135 m² plus les partis commune constitué d'un appartement n°2 situé au 5 étage de l'immeuble situé à Hammamet

constitué de 3 pièces, 2 salles, de bain, un salon, cuisine tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Grombalia.

Mise à prix :

326.725.515 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia le Lundi le 22/6/2026 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Grombalia et prendre connaissance du cahier des charges,

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2026401769VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Grombalia en date du 12/02/2019 sous le N°5059 en matière de tutelle, jugement notifié par l'exploit de l'huissier de justice Maître Felfel Mohamed le 06/04/2026 sous le N°21907. Jugement devenue définitif en vertu d'une attestation de non appel délivrée par le greffe de la cour d'appel de Nabeul en date du 06/05/2026 sous le N°3231 le tribunal a décidé la nomination de Mademoiselle ZMOURI AMEL FILLE DE MONSIEUR EL ARBI BEN MOHAMED BEN HAJ MOHAMED en tant que tutrice curatrice chargée de gérer et administrer les biens et

affaires et transactions financières de sa mère Mme FERDAWS FILLE DE MOHAMED BEN AHMED BEN MOHAMED EL HATTAB EL FAHEM. La demanderesse est autorisée à publier un extrait de ce jugement au JORT.

2026R01530VEPA2

Jugement de tutelle

Conformément au jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul n°379 du 27 janvier 2026 comme suit : «le tribunal a ordonné en première instance de nommée la demanderesse «Nejiba BOUZID pour gérer les affaires et toute les transactions financières de son fils incapable «KALIL AL KALADI» et pour le présenter devant toute les juridictions et les administrations publiques et privées, à conditions qu'elle ne dispose pas de ses biens sans l'autorisation de la personne habilitée à le faire, et d'autoriser le requérant à publier le contenu du présent jugement au journal officiel de la République Tunisienne après l'expiration du délai d'appel».

Ce jugement est devenu définitif en vertu d'un certificat de non appel n°3168 délivré par la cour d'appel de Nabeul de 15 avril 2026 et ce conformément aux dispositions de l'article 22 de loi du 18 juillet 1957 relative à l'organisation de la nomination de tuteur et le contrôle de leurs administration et compte de gestion.

2026R01562VEPA2

Ouverture d'une procédure de distribution des deniers

(En application des articles 466 et 468 du Code de procédure civile et commerciale)

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge chargé de la distribution des deniers et de la collocation des créanciers près le Tribunal de première instance de l'Ariana, en date du 07/05/2026 statuant sur la requête en distribution présentée par Maître Jilani Essefi, auprès de la société

CDF, ayant élu domicile en son cabinet sis au 3, rue Jassmin, Immeuble Souprelam, 2ème étage, Sousse, il a été autorisé l'ouverture des opérations de distribution des deniers objet du reçu de consignation n°M029678 en date du 30 juillet 2025, provenant du produit de la vente du camion immatriculé sous le numéro 9907 Tunisie 190, ayant fait l'objet du procès-verbal de saisie-exécution n°4002 du 05 avril 2025, dressé par Maître Ahmed Châali, huissier de justice, à l'encontre de la société Hassan Ben Said de Travaux Publics.

L'ordonnance susvisée a également autorisé la distribution du montant consigné au titre du reçu précité, lequel s'élève à la somme de quatre-vingt mille six cent trente quatre dinars 420 millimes (80634.420 d).

En conséquence,

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2026S00667VEPA2

Changement de liquidateur judiciaire du parti de la Modernité et du Progrès

Conformément à la décision rendue par le président de la chambre du crédit et de la liquidation prés de tribunal de première instance de Tunis datée le 29/04/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidatrice judiciaire du parti de la Modernité et du Progrès Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111; en remplacement de M l'Azhar kassemi et de Mme Ben Chouchain Chaima en

qualité de juge commissaire. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026S00671VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 2283, émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 24/03/2026 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de MOHAMED BEN AMER. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un (1) mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X00749VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 22001 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 22/01/2026 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice du BIEN MOBILIER DE MOHAMED REKIK (VOITURE CITROEN MATRICULE n°4491 TUNIS 203) Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un (1) mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X00750VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 22767 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 22/04/2026 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi

son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier Immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession d'AHMED FOUAD BESBES.

Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un (1) mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X00751VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 11381/25 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 31/12/2025 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi son cabinet sis à l'avenue 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de MOHAMED EL HEDI FAKHFAKH ET MOUNIRA EL KSENTINI. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un (1) mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X00752VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 1150/24 émanant du tribunal de première instance de Sfax en date du 07/02/2024 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession DE AZIEZ ERGEYEG Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un (1) mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X00753VEPA2

Avis de dissolution

Association d'Encadrement et de Soutien aux Entrepreneurs

11 rue Al Jazira, bureau n°01, Tunis

Suivant jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 29/10/2025 sous n°24195, il a été décidé la dissolution de l'association d'encadrement et de soutien aux entrepreneurs et la nomination de M. Lotfi KHELIFI en tant que liquidateur sous la supervision du juge des séquestres et des liquidations au tribunal de première instance de Tunis.

Tous les ayants droits, créanciers et autres sont invités à remettre les preuves de leurs créances et leurs droits au liquidateur à son étude sis au 23 avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis - Belvédère 1002 tél 71-842-870 dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2026401753VEPA2

Clôture de liquidation

SOCIETE 3Y SARL

Capital social : 100.000,000 dinars

Siège social : Rue Abou Tamem MANOUBA

Identifiant unique : 1190059J

Par décision rendue par le Tribunal de première instance de la Manouba en date du 17/04/2026, il a été décidé de clôturer le dossier de liquidation de la société 3Y, titulaire de l'identifiant unique n°J1190059, suivant ordonnance sur requête n°90662, avec autorisation donnée aux services du Registre National des Entreprises, à la Recette des Finances ainsi qu'aux services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de procéder à la fermeture des identifiants et immatriculations afférents à ladite société.

2026401755VEPA2

Cession des véhicules et matériel travaux publics

Société nouvelle d'industrie métallique «SONIM»

Adresse : Rue des usines zone industrielle sidi rézig 2033 - mégrine ben Arous

MF : 0012197 V

Suivant la décision du tribunal de première instance de ben Arous du 26 janvier 2026 qui a décidé la cession des véhicules et matériel travaux publics de la société en faillite sonim.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du syndic de faillite situé à 23 rue Ali balhaouene Khair-Eddine - Tunis.

Contre le paiement de (cinq cent dinars) 500 dinars.

Le syndic de faillite Naim Kaabi annonce aux publics que Les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 15 juin 2026.

Pour plus d'informations contacter le bureau de syndic de faillite sur le numéro : 36638938-26646132

2026401766VEPA2

Nomination du Mandataire de justice

Suivant ordonnance de référé n°19300 en date du 07/04/2026 émanant du tribunal de première instance de Nabeul, il a été décidé la nomination d'Abir Jabri Ouesleti en tant que Mandataire de justice sur la propriété objet du titre foncier n°617105 Nabeul.

Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances et présenter tous les documents justificatifs et les apporter au bureau du Mandataire de justice situé à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de cette publication.

2026401770VEPA2

Distribution de deniers

Affaire de distribution n°102

Suite à la décision prise par le juge assigné au tribunal de première instance de Médenine, dans l'affaire n°102, il sera procédé à la distribution du montant de 55 100 d 000 qui a été consigné à la caisse des dépôts et consignation selon reçu n°M090034

daté du 31/07/2025, et ce suite à la requête de distribution reposée par Maître Hatem Maatoug avocat à Zarzis au nom de Société de Développement et d'Exploitation du Parc d'Activités Economiques De Zarzis contre Société Solution pour Investisseur International, Société Nourane pour Fabrication des couches et produits détergent, Maître Lazhara Zridette, Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

L'article 468 CPCC prévoit à la lettre «dans les trente jours de la publication de cette annonce au Journal Officiel ou la réception de la lettre recommandée.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

2026401773VEPA2

Décision de suspension des procédures d'exécution à l'encontre des cautions

Nous informons le public qu'une décision a été rendue par le président du Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 14/05/2026, concernant l'affaire n°382, ordonnant la suspension des procédures d'exécution à l'encontre des cautions, des garants et des codébiteurs solidaires de la société Biolivia Mad Company, titulaire de l'identifiant fiscal n°1456123Y, et ce, pendant toute la période d'observation.

2026401776VEPA2

Cosignature avec le représentant légal de l'entreprise pour la signature de toutes les opérations financières, commerciales et contractuelles - Affaire N° 369

SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS MINERAUX

Capital Social : 2.600.000DT

Société Anonyme

Identifiant Unique : 1217645Q

SIEGE SOCIAL : N°8 Rue EZDIHAR - 2080 - Ariana

Le Tribunal de première instance de l'Ariana a décidé, en date du

11/05/2026, dans l'affaire n°369, de charger l'administrateur judiciaire Aymen Fejji de cosigner, avec le représentant légal de la Société Tunisienne des Produits Métalliques, toutes les opérations financières, commerciales et contractuelles relatives à la société, et ce dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire ouverte à son profit.

2026401780VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE

DU COMMERCE EXTERIEUR

- COTUNACE S.A-

Société anonyme

Au capital de 26.500.000 dinars

Siège social : 14 Rue Borjine Montplaisir Tunis 1073

RNE : 0032415W

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Juin 2026 à 10 h à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025
2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2025
4. Approbation des conventions relatives à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales
5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2025
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025

7. Fixation du montant des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités Permanents

8. Nomination d'un administrateur

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publications légales et autres.

2026R01528SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale

Société mutuelle de base des services agricoles «Ettaaouen El Filahi» de Nabeul

Société anonyme

Capital Social : 210.000 dinars

Siège social : 63 Avenue Om Kalthoum Nabeul

Matricule fiscal : 39642 L/M/P/000

CNSS : 11-130767

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Ettaaoun El Filahi" Nabeul convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le Jeudi 18 Juin 2026 à 10 H au siège social de la société en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion des exercices 2024 et discussions des rapports mentionnés.
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2024.
- 3- Approbation de la décharge du Conseil de toute responsabilité relative au retard dans la tenue de l'assemblée générale pour l'exercice 2024
- 4- Approbation des rapports mentionnés.
- 5- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2024.
- 6- Mise à jour de la Liste des adhérents.
- 7- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents.

8- Approbation de retrait des adhérents.

9- Approbation du remboursement du capital aux adhérents.

10- Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2024.

11- Fixation de la valeur de la prime de présence pour les membres du conseil d'administration.

12- Fixation de la valeur de l'indemnité attribuée au président du conseil d'administration.

13- Approbation de l'affectation des excédents annuels de l'exercice 2024.

14- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant se présenter comme membre du conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- Les demandes de présentation aux élections du conseil d'administration sont retirées à la direction de la société.

2026R01533SANB3

CONVOICATION A LA DEUXIEME ASSEMBLEE ELECTIVE

BNA Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II - 1053 Tunis

A défaut de quorum lors de la première Assemblée Elective tenue le 23 avril 2026, et conformément aux dispositions de l'article 24 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités

de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires,

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société «BNA Assurances» sont convoqués à assister à la deuxième Assemblée Elective qui se tiendra le jeudi 11 juin 2026 à neuf heures du matin (9h) au siège de la société, Cité les Pins, les berges du Lac II, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au Conseil d'administration pour les exercices 2026 - 2027 et 2028 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028.

Remarque : La Liste des Candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du CMF n° 23 du 10/03/2020 sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

2026R01534SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 10 562 380 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Identifiant unique : 0433537L

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 18 juin 2026 à 16h00, au siège social de la société sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Ratification de la nomination des administrateurs indépendants,

7. Nomination d'un administrateur indépendant,

8. Fixation du montant des jetons de présence,

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing, sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2026R01535SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Nationale des Télécommunication "Tunisie Télécom"

S.A au capital social de 1 060 500 000 dinars

Siège social : Avenue Zohra Faiza, lotissement AFH B10 et B11, centre Urbain Nord, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 0425665X

Les actionnaires de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Telecom» sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 11 Juin 2026 à dix heures (10H00) au siège de la Société sis à l'Avenue Zohra Faiza, lotissement AFH B10 et B11, centre Urbain Nord, 1003 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif aux opérations de gestion de la Société Nationale des Télécommunications pour l'année 2025 et du rapport relatif aux opérations de gestion du Groupe Tunisie Telecom pour l'année 2025.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes général et spécial relatifs à l'année 2025, et

approbation des opérations soumises aux dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Examen et approbation des états financiers individuels de la Société Nationale des Télécommunications pour l'année 2025.

4. Examen de la possibilité d'affectation des résultats pour l'année 2025.

5. Examen et approbation des états financiers consolidés pour l'année 2025.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7. Renouvellement du mandat d'administrateurs au Conseil d'Administration.

8. Nomination du commissaire aux comptes de la Société Nationale des Télécommunications pour les exercices comptables 2026, 2027 et 2028.

9. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration.

10. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanent d'Audit Interne.

11. Fixation des jetons de présence des membres des comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité Intégration et Développement Organisationnel, Comité Interne des Achats).

12. Approbation de conventions de financement.

13. Délégation de pouvoirs.

2026R01536SANB3

CONVOCAZIONE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

LE 15 JUIN 2026

SOCIETE TRANSCARGO TUNISIA

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 100.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE MONASTIR, SAHLINE, TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 10313331Y

Les actionnaires de la société TRANSCARGO TUNISIA S.A sont

convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui sera tenue le 15 juin 2026 à 09 heures dans les bureaux de la Société dans le siège sis à la route de Monastir 5012 Sahline, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation ;
2. Approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025;
3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des conventions réglementées au sens de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2025 ;
6. Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2025
7. Constatation de la renonciation des actionnaires à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2022 et modification corrélative de l'affectation du résultat.
8. Augmentation du capital social;
9. Modification corrélative des statuts
10. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Tous les documents nécessaires à l'information des actionnaires sont tenus au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2026R01542SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS «AFC»

Intermédiaire en bourse

(Agrément n°21/94 du 21/07/94)

Au capital de 4.000.000 D

Siège social : Carré d'Or - Résidence EL KARAMA les Berges du lac II - Tunis

R.N.E : N° 033528J

ARAB FINANCIAL CONSULTANTS «A.F.C» porte à la connaissance de

ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le Mardi 16 Juin 2026 à 10 heures dans les bureaux de l'AFC, Carré de l'Or, les Jardins du Lac II, 1053 les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion 2025.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2025.

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

- Quitus aux administrateurs.

- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Tous les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'AFC; Carré de l'Or les Jardins du Lac II, 1053 les Berges du Lac Tunis, durant le délai légal.

2026R01552SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société mutuelle de base des services agricoles

"COOPERATIVE EZZOUHOUR"

Société anonyme

Capital social : 35000 dinars

Siège social : Rue Othmene Bel Aid - 8060 Beni Khiar

Matricule fiscal : N° 1879552/R/N/M/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle "Coopérative Ezzouhour "Beni khiair" convoque tous les adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 12 Juin 2026 à 10 H à l'Espace cité à l'Av, Environnement à Beni khiair en réponse au premier appel à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier pour la gestion des exercices 2025 et discussions des rapports mentionnés.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2025.

3- Approbation des rapports mentionnés.

4- Donner le quitus aux administrateurs pour la gestion des exercices 2025.

5- Constatation des variations du capital social au cours de l'exercice 2025.

6- Nomination du commissaire aux comptes pour les années 2027-2028-2029.

7- Approbation de l'affectation des excédents annuels de l'exercice 2025.

8- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- Toute personne souhaitant se présenter comme membre du conseil d'administration doit présenter sa demande à cet effet au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception à la direction de la société au moins 10 jours avant la date de l'assemblée.

- Les demandes de présentation aux élections du conseil d'administration sont retirées à la direction de la société.

1) Lecture du rapport moral et financier pour l'exercice clôturé au 31 Décembre 2024.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31 Décembre 2024.

3) Discussions et Approbations des rapports.

4) Donner le quitus aux administrateurs.

NB :

- Les adhérents ont la faculté à partir du huitième jour, précédent cette assemblée de prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux du conseil d'administration, des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

- L'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale.

Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou l'un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2026R01563SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 10 JUIN 2026

RAFFINERIE AFRICAINE

SA au capital de 3 733 900 Dinars

Siège social : Rue des Usines ZI Sidi Rezig 2033 MEGRINE

IU : 0011822S

Les actionnaires de la société RAFFINERIE AFRICAINE sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mercredi 10 Juin 2026 à 11h00 au siège social de l'actionnaire "Y.K.H HOLDING" sis à la Z.I Charguia II, 52 rue de l'Artisanat Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.
3. Approbation des comptes de l'exercice 2025.
4. Quitus pour le Conseil d'administration.
5. Attribution de jetons de présence.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025 et des résultats reportés.
7. Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du CSC.

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2026, 2027 et 2028

9. Questions diverses.

10. Pouvoir.

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2026R01564SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au Capital de 15.120.98 DT

Identifiant unique : 0006905L

Siège social : Marina Cap Monastir - BP-60- 5000 Monastir

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 11 Juin 2026 à 11 H au siège social à la Marina Cap Monastir à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2025
 - 2- Lecture des rapports Général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025
 - 3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers clos au 31/12/2025
 - 4- Approbation s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales
 - 5- Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2025
 - 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025
 - 7- Fixation des rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2025
 - 8- Pouvoir à donner.
- 2026S00669SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.120.98 DT

Identifiant unique : 0006905L

Siège social : Marina Cap Monastir -BP-60- 5000 Monastir

Le conseil d'administration de la Compagnie Touristique Arabe convoque les actionnaires au capital de la société à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 11 Juin 2026 à 11 H30 au siège social à la Marina Cap Monastir à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil se rapportant sur la continuité de l'activité de la société suivant les articles 200 et suivants du code des sociétés commercial.

- Pouvoir à donner.

2026S00670SANB3

Convocation

Société méditerranéenne d'emballages (SME)

S.A au capital de 25.300.000 dinars

Siège social : route de Msaken, Messadine, 4013, Sousse

Matricule fiscal : 00009331G

RC : B165951996

Les actionnaires de la société «SME» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour lundi 8 juin 2026 à 10 h du matin au siège de la société méditerranéenne d'emballages, sis à la route de Msaken, Messadine, 4013, Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Délibération sur la décision de mettre à la vente 25% des titres Sté AFRIPAPER que possède la Sté SME décision prise lors de l'AGE du 29/09/2020.
- 2- Discussion et décision au sujet de concession des voitures à certain actionnaire au capital social de la société.
- 3- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à la réunion de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition les actionnaires dans les délais légaux dans l'administration de la société.

2026S00676SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du Mercredi 17/06/2026

«Unimed»

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Au capital de 32.000.000 DT

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse

Identifiant unique : 020190J

N° affiliation CNSS : 134571-32

Messieurs les actionnaires de la société «UNIMED», sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 Juin 2026 à 10H00 au siège de la Société UNIMED sis à la Zone Industrielle Kalâa Kébira et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des modes et des délais de convocation
- Lecture et approbation des rapports d'activité de la Société et du Groupe UNIMED du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2025
- Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de la Société et du groupe UNIMED relatif à l'exercice social 2025
- Approbation des conventions conclues dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, durant l'exercice social 2025
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice social 2025
- Affectation du résultat de l'exercice social 2025
- Allocation de jetons de présence aux administrateurs
- Octroi de quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 31/12/2025
- Désignation des membres du Conseil d'Administration actualisé.
- Renouvellement du mandat de l'un des commissaires aux comptes
- Pouvoirs pour formalités.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société «Unimed».

Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux de l'Assemblée générale sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée s'il n'est lui-même actionnaire d'UNIMED.

Toutefois les personnes morales sont valablement représentées par leurs Présidents Directeurs Généraux ou leurs gérants ou toute autre personne dûment et expressément mandatée à cet effet.

Les actionnaires doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée générale, être inscrits sur le registre de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tous les documents concernant l'Assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026S00682SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE "GENERAL METAL"

SA, au capital de 20 000 000 Dinars

14, Av Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax

IU : 0045149Q

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 18 juin 2026 à partir de 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,

- Approbation des comptes de l'exercice 2025,
 - Affectation des résultats de l'exercice 2025,
 - Quitus aux administrateurs,
 - Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
 - Fixation du jeton de présence,
 - Nomination des membres du conseil d'administration,
 - Nomination du commissaire aux comptes,
 - Questions diverses.
- 2026X00737SANB3

CONVOCATION A L'AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"

SA, au capital de 3 450 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

IU : 0004092 P

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le samedi 20 juin 2026 à partir de 11h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2025,
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025,
- Affectation des résultats de l'exercice 2025,
- Quitus aux administrateurs,
- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- Nomination des membres du conseil d'administration,

- Nomination du commissaire aux comptes,
 - Questions diverses.
- 2026X00738SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2025

**SOCIETE INSTITUT
POLYTECHNIQUE PRIVE DES
SCIENCES AVANCEES DU SUD
IPSAS**

STE ANONYME

AU CAPITAL DE 2.000.000 DINARS

**SIEGE SOCIAL : AVENUE 5 AOÛT
RUE SAID ABOUBAKER SFAX**

Identifiant Unique : 418435 R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la société INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD «IPSAS» société anonyme au capital de 2.000.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, titulaire de l'identifiant unique n°418435R sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2025 qui se tiendra le jeudi 25 juin 2026 à 11 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général.
2. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025.
3. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées
4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.
5. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2025.
6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

7. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

8. Election des membres du conseil d'administration de la société pour les exercices 2026 et 2027 et 2028.

9. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2026X00739SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle année 2024

**SOCIETE INSTITUT
POLYTECHNIQUE PRIVE DES
SCIENCES AVANCEES DU SUD**

IPSAS

STE ANONYME

AU CAPITAL DE 2.000.000 DINARS

**SIEGE SOCIAL : AVENUE 5 AOÛT
RUE SAID ABOU BAKER SFAX**

Identifiant Unique : 418435 R

Messieurs les actionnaires et monsieur le commissaire aux comptes de la société INSTITUT POLYTECHNIQUE PRIVE DES SCIENCES AVANCEES DU SUD "IPSAS" société anonyme au capital de 2.000.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, titulaire de l'identifiant unique n°418435R sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2024 qui se tiendra le jeudi 25 juin 2026 à 09

heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue tardive de la présente assemblée
2. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général.
3. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024.
4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées
5. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.
6. Affectation des résultats enregistrés aux états financiers de l'exercice 2024.
7. Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.
8. Jetons de présence aux membres du conseil d'administration.
9. Nomination du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2025 et 2026 et 2027.
10. Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2026X00740SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

POLYCLINIQUE SYPHAX

SA au capital de 12 500 000 dinars

Siège social : Route de GREMDA Km 2.5 - Sfax

Identifiant unique / MF : 1294028A/A/M/000

Le conseil d'administration informe les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la POLYCLINIQUE SYPHAX sera tenue jeudi 11 Juin 2026 à 18H à HOTEL PALAIS ROYAL SFAX dont le numéro d'annonce a été extrait du certificat d'immatriculation au registre national des entreprises sous le numéro 202657098 en date du 14/05/2026 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025

- Approbation des états financiers de la société pour l'exercice 2025

- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Autorisation de procéder aux notifications légales nécessaires

- Questions diverses.

2026X00745SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 20 Juin 2026

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

«SORIMEX»

S.A au Capital de 1.255.725 Dinars

Siège Social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les Actionnaires de la Société Régionale d'Importation et

d'Exportation «SORIMEX» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 20 Juin 2026 à 9 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

10- Questions diverses.

2026X00756SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 20 Juin 2026

Société Industrielle et Commerciale du Bois «SICOB»

S.A. au Capital de 1400.820 Dinars

Siège Social: Zone Industrielle Poudrière II Sfax

MF : 018029 EAM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Industrielle et Commerciale du Bois «SICOB» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 20 Juin 2026 à 10 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement du mandat des administrateurs.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

10- Questions diverses.

2026X00757SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 20 Juin 2026

Société Ezzitouna Supermarché S.A

Au Capital de 315.000 Dinars

Siège Social : Avenue des Martyrs Bâtiment Sorimex Sfax

MF : 4051EPM 000

Messieurs les actionnaires de la société Ezzitouna Supermarché sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le samedi 20 Juin 2026 à 11 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2025.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

9- Questions diverses.

2026X00758SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société DE MATERIEL DE CLIMATISATION (SMC)

Société anonyme

Capital social: 1000000 Dinars

Identifiant unique: 0030462V

Siège social: 71, rue de l'énergie Charguia I, 2035 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Matériel de Climatisation S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 12 Juin 2026 à 10 heures, au Boulevard Med Bouazizi immeuble Maghrebia 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation du résultat 2025

6- Mandat des administrateurs

7- Mandat du commissaire aux comptes.

2026401751SANB3

Convocation

La Centrale du Matériel et d'Equipements «CME»

Société Anonyme

Au capital de 3.750.000 Dinars

84 Rue 8600 Zone Industrielle Charguia 1 Tunis

IU : 0980011F

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société la Centrale du Matériel et d'Equipements «CME»

sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le Vendredi 12 Juin 2026 à 9 Heures au siège du Groupe Kilani sis au 25 Rue 8603 Zone Industrielle La Charguia 1 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à un projet de réduction du capital suivi d'une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

3. Réduction du capital social ;

4. Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

5. Modification de l'article 6 des statuts ;

6. Pouvoirs pour procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital ; et

7. Pouvoirs pour Formalités.

2026401756SANB3

Convocation

Société Mawdy Services S.A

Au capital de 1.000.000 Din

Siège social : Immeuble TAMAYOUZ 4ème étage Centre Urbain Nord, Tunis

Identifiant Unique : 0341597P/A/M/000

CNSS : N°00206090-62

Messieurs les actionnaires de la société Mawdy Services sont priés de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 23 juin 2026 à 11 h, au siège social de la société sis à l'immeuble Tamayouz, 4e étage Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des comptes annuels clos le 31 Décembre 2025.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au 31 Décembre 2025.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et quitus aux administrateurs.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5- Fixation de Jetons de Présence.

2026401757SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE «CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE»

Société Anonyme

Au capital de 200 000 DNT

ID : 0000827N

Siège social : 2, Rue HANNON TUNIS

Messieurs les actionnaires de la société CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE SA sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 16 juin 2026 à 11 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2021 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021 ;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2021 ;

5- Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2021 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

7- Quitus aux administrateurs et fixation des jetons de présences;

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023 et 2024 ;

9- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 2 Rue Hannon Tunis.

2026401759SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE «CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE»

Société Anonyme

Au capital de 200 000 DNT

ID : 0000827N

Siège social : 2, Rue HANNON TUNIS

Messieurs les actionnaires de la société CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE SA sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 16 juin 2026 à 13 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023 ;
- 3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023 ;
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2023 ;
- 5- Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2023 ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
- 7- Quitus aux administrateurs et fixation des jetons de présences ;
- 8- Questions diverses;

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 2 Rue Hannon Tunis.

2026401760SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE «CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE»

Société Anonyme

Au capital de 200 000 DNT

Siège social : 2, Rue HANNON TUNIS

ID : 0000827N

Messieurs les actionnaires de la société CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE SA sont convoqués en

Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 16 juin 2026 à 12 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022 ;
- 3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022 ;
- 5- Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2022 ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- 7- Quitus aux administrateurs et fixation des jetons de présences;
- 8- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2023-2024 et 2025 ;
- 9- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 2 Rue Hannon Tunis.

2026401761SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE «CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE»

Société Anonyme

Au capital de 200 000 DNT

ID : 0000827N

Siège social : 2, Rue HANNON TUNIS

Messieurs les actionnaires de la société CENTRALE IMMOBILIERE DE L'AVENUE SA sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 16 juin 2026 à 14 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- 1- Ratification des modes et délais de convocation de l'assemblée;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024 ;
- 3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 ;

4- Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2024 ;

5- Approbation des états financiers clos au 31 Décembre 2024 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

7- Quitus aux administrateurs et fixation des jetons de présences;

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027 ;

9- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société au 2 Rue Hannon Tunis.

2026401762SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ESSADARA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 4.778.340 DINARS

SIEGE SOCIAL : RUE DU LAC LEMAN IMMEUBLE REGENCY BLOC B 4EME ETAGE BUREAU 403 LES BERGES DU LAC 1053 TUNIS

IDENTIFIANT UNIQUE : 1348430D

Messieurs les actionnaires de la société ESSADARA sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 10 heures au siège social de la société sis à la Rue Lac Léman, résidence Regency Bloc B 4ème étage 1053 Les berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation
2. Lecture des états financiers, du rapport de gestion pour l'année 2025 et des rapports du Commissaire aux Comptes pour le même exercice,
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil arrêtés au 31/12/2025,
4. Approbation s'il y a lieu des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2025
 6. Affectation, s'il y a lieu des résultats,
 7. Pouvoir pour formalités.
- 2026401764SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"

Société anonyme

Au capital de 23.184.000 DT

Sise à la rue des Entrepreneurs - Charguia 2 - Tunis

I.U : 0013889X

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications «SOTETEL» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 12 juin 2026 à 09h00 à l'amphithéâtre de Tunisie Télécom, situé au Parc Technologique de la Cité El Ghazala - Ariana à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
5. Quitus aux Administrateurs;
6. Jetons de présences;
7. Renouvellement de mandat d'administrateurs ;
8. Nomination d'un Administrateur Indépendant;
9. Clôture du programme de régulation du cours de l'action SOTETEL;
10. Pouvoirs.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal mentionné à l'article 280 du code des sociétés commerciales.

2026401765SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2 000.000 DT

Siège social : l'immeuble TOPNET, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : N°0760743N

Le conseil d'Administration de la société TOPNET SA a l'honneur d'inviter les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 18 Juin 2026 à 09h30 dans ses locaux administratifs sis au centre Urbain Nord - Cité Mahrajène Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2025.
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025 et approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés Commerciales.
4. Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2025.
5. Lecture et approbation du rapport d'activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2025.
6. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et approbation des états financiers consolidés du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2025.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Fixation des jetons de présence aux Administrateurs.
9. Autorisation de la société TOPNET à Contracter un Crédit à Long Terme.
10. Pouvoir.

2026401767SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SWIVER INVEST

SA au capital de 324 040 Dinars

RNE : 1557371Z

MF : 1557371Z/A/M/000

Siège Social : bureau 1-4 - 1er étage Immeuble, New Tower, Centre Urbain Nord 1082

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SWIVER INVEST SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 05 juin 2026 à 11h00 au siège social de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion, des états financiers, et du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'année 2025.
2. Approbation s'il y a lieu du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées et approbation s'il y a lieu des dites conventions.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2025.
6. Fixation du montant des jetons de présence s'il y a lieu.
7. Approbation du budget au titre de l'exercice 2026.
8. Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents relatifs à l'assemblée générale des actionnaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026401777SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société "ARS TUNISIE S.A."

Société de Conseil et de Gestion en Assurances et en Réassurances

Siège social : 89 Bis Avenue Habib Bourguiba - 2080 Nouvelle Ariana - Tunisie

RNE : B129541998

Messieurs les actionnaires d'ARS TUNISIE S.A. sont convoqués en

l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 12 Juin 2026 à 11 h, au siège social d'ARS Tunisie sis au 89 bis, Avenue Habib Bourguiba, 2080 Nouvelle Ariana, Tunisie et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence revenant aux administrateurs pour l'exercice 2025.

7- Autorisation de conclure des emprunts par la société au cours de l'exercice 2026.

8- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et administratives.

2026401779SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE OMNIUM INVEST

S.A. AU CAPITAL DE 8 670 000 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Rue de la Feuille d'Erable, «Résidence Le Palmier du Lac», 3ème Etage 1053 Les Berges du Lac 2

RNE : 0970217N

CNSS : N°252894-15

Messieurs les actionnaires de la Société OMNIUM INVEST sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Jeudi 18 Juin 2026 à 10 heures au siège de la Société sis à la Rue de la Feuille d'Erable, «Résidence Le Palmier du Lac», 3ème Etage - 1053 Les Berges du Lac 2, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025.

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation des états Financiers relatifs à l'exercice 2025.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Annulation des rémunérations antérieures et en cours allouées aux Administrateurs

- Suppression des rémunérations des administrateurs pour l'avenir.

- Pouvoirs pour formalités.

- Questions diverses.

2026401781SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE TOURISME ET DE CONGRES

Société Anonyme

Capital social 122.000.000 dinars

Matricule fiscal : 12894PAM000

SIEGE SOCIAL : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les berges du Lac 2 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société de tourisme et de congrès STC sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 16 juin 2026 à 10h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2025.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

- Désignation de nouveaux administrateurs.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026401782SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TOURISTIQUE

Société Anonyme

Capital social : 15.140.000 dinars

Matricule fiscal : 447222RAM000

SIEGE SOCIAL : Cité Les Pins - Immeuble Emeraude - bloc b 2ème Etage - Les berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 15 juin 2026 à 12h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.

- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2025.

- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

- Désignation de nouveaux administrateurs.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026401783SANB3

**CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

SOCIETE LAICO TUNISIE

Société Anonyme

**Capital social 193.222.100 Dollars
(équivalent à 260.882.172 dinars)**

Matricule fiscal : 1057028DAM000

**SIEGE SOCIAL : Cité Les Pins -
Immeuble Emeraude - bloc b 2ème
Etage - Les berges du Lac 2 - 1053
Tunis**

Messieurs les actionnaires de la société Laico Tunisie sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 15 juin 2026 à 10h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.
- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2025.
- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Désignation de nouveaux administrateurs
- Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026401784SANB3

**CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

**COMPAGNIE MEDITERRANEE
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
TOURISTIQUES**

Société Anonyme

Capital social : 13.600.000 dinars

Matricule fiscal : 610208KAM000

**SIEGE SOCIAL : Cité Les Pins -
Immeuble Emeraude - bloc b 2ème
Etage - Les berges du Lac 2 - 1053
Tunis**

Messieurs les actionnaires de la compagnie méditerranéenne d'études et de réalisations touristiques sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 15 juin 2026 à 11h00 à l'hôtel Radisson Blu (ex-Laico Tunis) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'ordre du jour.
- Lecture et approbation du rapport du conseil de l'administration pour l'exercice 2025.
- Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2025.
- Désignation de nouveaux administrateurs.
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026401785SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale extraordinaire**

**SOCIETE DE TANIT
INTERNATIONAL**

SOCIETE ANONYME

Capital Social: 60.000.000 Dinars

**Siège Social: 70-72 Avenue Habib
Bourguiba 1000 Tunis**

IDENTIFIANT UNIQUE : 296147H

Annonce Additive :

L'annonce N°202641632 SANB3 publiée au JORT n°55 du 12 mai 2026, son ordre de jour sera ainsi :

1. Approbation du changement du mode de gouvernance de la société;

2. Modification corrélative des statuts de la société;

3. Pouvoirs pour formalités.

2026401790SANB3

**Convocation à l'Assemblée
Générale Ordinaire**

Société SETINVEST "SICAF"

S.A. au capital de 5.863.130dt

IU : 0312074D

M.F. : 0312074 DAM 000

**Siège Social : Rue Lac LOCHNESS
Immeuble les Arcades, B.P. 34 -Les
Berges du Lac - 1053 Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 Juin 2026 à Huit heures au siège social de la société cité dessus, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- 3- Examen des états financiers présentés concernant l'exercice 2025 et approbation éventuelle desdits états
- 4- Quitus aux administrateurs.
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2025.
- 6- Nomination des membres du Conseil d'Administration.
- 7- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- 8- Questions diverses.

2026401798SANB3

**Sociétés
communautaires**

Société citoyenne locale

Fakhma one

M.F : 1827499/T

Le Conseil d'administration de la Société citoyenne Locale Fakhma

One, située à Kairouan sud, invite tous les actionnaires de la société et les personnes concernées à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le lundi 15 juin 2026 à 10h00 du matin au siège social de la société.

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

- Présentation des rapports financiers et administratifs ainsi que des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Décharge de la direction actuelle et élection d'un nouveau Conseil d'administration pour un nouveau mandat;

- Présentation des parts à vendre;

- Désignation d'un commissaire aux comptes.

Toute personne intéressée peut consulter les états financiers dûment cachetés à partir du 1er juin 2026 au siège de la société.

2026S00680SODB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle Agricole "SEREJ WESLET" 2ème fois

Cité des Martyrs - 3120 Oueslatia - Kairouan

MF : 1461931D

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle Agricole «SEREJ WESLET» sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 17 Juin 2026 à 10h à la Salle de mariage Sourour à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbations des délais et formalités de convocation et de tenue de l'Assemblée.

2- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2022-2023+2024.

3- Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2020-2021.

4- Approbation des états financiers, du rapport de gestion et des conventions réglementées des exercices 2020 et 2021.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Approbation du départ et acceptation d'adhérents.

8- Remplacement du tiers du conseil d'administration.

9- Changement de la Résidence de la société.

Les Documents de l'assemblée seront mis à la disposition des adhérents à partir du 1 Juin 2026 au siège de la société.

2026S00681SODB3

Assemblée générale ordinaire 2025

Société mutuelle de base des services agricoles à Sfax CORAVIS

Siège social : Route Gremda km3.5 sidi abbes immeuble Hadj kacem 3022 Sfax

Capital social : 187190.000

MF : 045477E/N/M/000

Identifiant Unique : 045477

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2025 qui sera tenue le MERCREDI 17 JUIN 2026 à neuf heures et demi du matin à l'HOTEL NAHERELFOUNOUN route TANIOUR km 3.5 SFAX au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2025.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2025.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercice 2025.

- Assainissement de la liste des adhérents

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2026-2027-2028.

- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Observation :

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

Le dépôt des candidatures des membres du conseil d'administration débute le samedi 16 MAI 2026 jusqu'au samedi 6 juin 2026 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Coravis" Route de Gremda km3.5 sidi abbes immeuble Hadj kacem 3022 Sfax.

2026X00755SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mustapha Smaoui déclare qu'il a perdu le titre du terrain à 243,42 m² avec un garage situé à la route Manzel chaker km 3 Sfax provenant par acte d'achat le 18/01/1995 enregistré le 03/07/1995 n°3270 par les deux notaires Mziou Mahmoud et Mziou Lotfi.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai 30 jours.

2026X00736DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Souad koubaa déclare qu'elle a perdu son titre de propriété du terrain

situé à LOUZA JBENIANA SFAX daté le 22/12/2003 et qu'elle prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire ADEL GMATI Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2026X00741DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Hamadi Ben Sliman zaroui titulaire de la Carte d'identité nationale N° 0078 29 26. Déclare Avoir perdu le titre de propriété N°07/89285 objet de titre foncier N°69005 Bizerte suite au Certificat de perte délivrée par le poste de la garde nationale de Bizerte sous N°3/75 en date du 12/05/2026.

2026401752DIVD2

Perte de titre de propriété

Je soussignée madame Mehria Bent Mohamed Ben El Amri déclare avoir perdu le titre de propriété numéro 1/3226 acte de propriété numéro 138115 Tunis suivant la déclaration d'honneur légalisé à la municipalité de Ben Arous le 14/05/2026.

2026401771DIVD2